

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 décembre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

**2021 DAE 213** Subvention (4.100 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de services et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (9e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants artisans prestataires de services et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes (9e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère

Article 1 : une subvention de 4.100 euros est attribuée à l'association des commerçants artisans prestataires de services et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes – ACAPS Caumartin située 24, rue de Caumartin à Paris 9e (90422 - 2021\_10856) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2021.

Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 14.100 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**